

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX**DU MARDI 07 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BIDAULT Lucien - Mme BLONDEAU Céline - Mme BOIDEVEZI Céline – M. BOISSY Jérémy - Mme CARPENTIER Donatienne - Mme CERNAK Francine – M. FRANZIN Xavier – Mme GAUCHE Laurence - Mme GUINOT Laurence – M. JACQUES Pascal – M. MARECHAL Pierre - Mme MIGUET Andréa – M. TERRILLON Benoît – M. VUILLEMIN René - M. WALACH Jean -Paul

Excusés : M. BERBEY Richard (donne pouvoir à M. VUILLEMIN René) - Mme DOS SANTOS Maude - Mme THOMAS-MAIRET Chantal (donne pouvoir à Mme BEGIN-CLAUDET Dominique)

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, le conseil désigne Mme Laurence GUINOT en qualité de secrétaire de séance, qui accepte cette fonction.

Présidence : Madame Dominique BEGIN-CLAUDET, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente (Conseil Municipal du 05 juin 2026)
- Délibération n° 7.5/2026-036 : OCTROI DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS DAIXOISES
- Délibération n°7.5 2026-037 : OCTROI DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DAIX
- Délibération n° 7.5/2026-038 : OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE « FRANÇOIS MONOT »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, **à l'unanimité**, le conseil désigne Mme Laurence GUINOT, en qualité de secrétaire de séance qui accepte cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026)

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte **à l'unanimité**.

2026-36 – OCTROI DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS DAIXOISES

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de définir les bénéficiaires et les montants des subventions de fonctionnement à octroyer aux associations daixoises pour l'année 2026.

Vu le vote du budget primitif en date du 21 avril 2026, notamment l'article 65748

Après étude des dossiers de demande et sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, par **11 voix POUR** (Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BERBNEY Richard - M. BIDAULT Lucien - Mme BLONDEAU Céline - Mme BOIDEVEZI Céline – M. BOISSY Jérémy - Mme CARPENTIER Donatienne - Mme CERNAK Francine – M. FRANZIN Xavier – Mme GAUCHE Laurence - Mme GUINOT Laurence – M. MARECHAL Pierre - Mme MIGUET Andréa – M. TERRILLON Benoît – Mme THOMAS-MAIRET Chantal - M. VUILLEMIN René - M. WALACH Jean -Paul et **1 ABSTENTION** (JACQUES Pascal)

OCTROIE les subventions suivantes aux associations suivantes pour l'année 2026 :

• Association A.P.C.S.D.	3 000.00 €
• Association des PARENTS D'ÉLÈVES	710.00 €
• Association DES CAVALIERS DE BONVAUX	1 500.00 €
• Association FOOTBALL CLUB DE DAIX	7 500.00 €
• Comité de Jumelage	1 500.00 €
• VICTOIRE SCRAP	200.00 €
• Chorale STOLAT	2 000.00 €
• Bâtiment CFA Bourgogne-Franche-Comté	400.00 €
• F.N.A.C.A Ahuy	50.00 €
• Ligue Bourguignonne contre le cancer	350.00 €
○ Total	17 210.00 €

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune de DAIX à l'article 65748

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

2026-37– OCTROI DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le vote du Budget Primitif de la commune en date du 21 avril 2026, notamment l'article 657363,

Considérant que le budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Il convient donc de verser au C.C.A.S. la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement,

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 14 000.00 € au C.C.A.S de Daix.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune de DAIX à l'article 657363.

2026-38– OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE « FRANÇOIS MONOT »

Vu le vote du Budget Primitif de la commune en date du 21 avril 2026, notamment l'article 657361,

Considérant que le budget de la coopérative scolaire de l'école primaire est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Il convient donc de verser à la coopérative scolaire de l'école primaire la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement mais également une subvention exceptionnelle pour le financement des sorties scolaires de fin d'année,

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000.00 € à la coopérative scolaire de l'école primaire « François Monot » de Daix.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune de DAIX à l'article 657361.

QUESTIONS DIVERSES

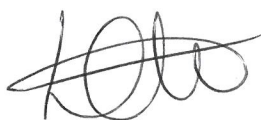
Madame le Maire fait part d'une demande d'une habitante titulaire du diplôme d'état CQP ALS AGEE qui souhaite organiser à compter de septembre ou octobre des cours collectifs de sport santé (renforcement musculaire, cardio respiratoire). Cette personne demande la possibilité de disposer de créneaux dans les salles communales afin de proposer des cours.

Après examen de la demande, le conseil municipal l'invite à prendre contact avec les associations déjà présentes sur la commune et proposant des activités sportives. Elles pourront ainsi la renseigner sur les possibilités de collaboration ou d'intégration de son activité au sein de leurs structures.

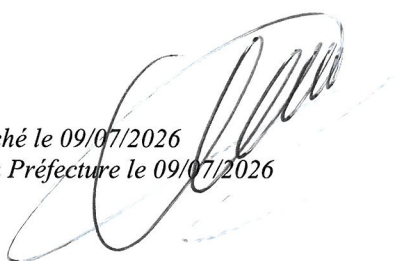
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 47.

Fait et délibéré le 07 juillet 2026 par les membres du Conseil Municipal présents, en attente de leur approbation en début de séance suivante.

**La secrétaire de séance,
Mme Laurence GUINOT**



**Le Maire,
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET**



Compte rendu affiché le 09/07/2026
Délibérations transmises en Préfecture le 09/07/2026

